

**Mesdames et Messieurs les
directrices et directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires
de Bourges**

SPECTACLE VIVANT ET CREATION ARTISTIQUE

Référence : AC/2025.31007

Affaire suivie par Aurelia CECCALDI
Tél : 02 48 67 58 64
aurelia.ceccaldi@ville-bourges.fr

Bourges, le 17 DEC. 2025



Objet : Lancement de la 6^{ème} édition du dispositif « AUX ARTS LES ENFANTS » 2026-27

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

À partir du 5 janvier 2026, la Ville de Bourges lance la 6^{ème} édition du dispositif « AUX ARTS LES ENFANTS » pour l'année scolaire 2026/2027, programme d'éducation artistique et culturelle (EAC) déjà bien ancré dans la vie de nos écoles berruyères.

Depuis 2021, ce dispositif a permis à près de 3000 élèves de maternelle et élémentaire de rencontrer des artistes, de découvrir de nouvelles formes de création, de vivre des expériences sensibles et imaginatives au sein de leur classe, et nous vous remercions sincèrement pour votre engagement qui fait son succès.

Le dispositif permet de mener des projets en partenariat avec un artiste professionnel et/ou une structure culturelle dans divers domaines artistiques (arts plastiques, musique, théâtre, danse, photographie, cinéma, audiovisuel, livre et lecture, architecture, etc...).

Il s'inscrit pleinement dans la stratégie Culturelle et Patrimoniale de la Ville (encourager et développer les pratiques artistiques et culturelles, faciliter l'accès aux œuvres, soutenir la création et les artistes), la dynamique de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 et les objectifs à atteindre dans le cadre du « Label 100% EAC » 2023-2028. A ce titre la Ville encourage les projets en lien avec les thématiques portées par Bourges 2028.

Une aide, d'un montant plafonné à 2 500 € pour chaque projet, est accordée par la Ville de Bourges aux projets retenus.

Le comité de sélection, composé des représentants de la Ville et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, sera chargé d'examiner les projets présentés dans le courant du mois d'avril/mai 2026.

Les aides accordées aux écoles retenues seront proposées au Conseil Municipal du mois de juin 2026.

.../...

Hôtel de Ville

11, rue Jacques Rimbault • CS 50003 • 18020 BOURGES Cedex
02 48 57 80 00 • www.ville-bourges.fr • bourges2028.org

Les projets devront être réalisés durant l'année scolaire, entre le mois de septembre 2026 et le mois de juillet 2027.

Dans l'application ADAGE, vous trouverez, à partir du 5 janvier, le règlement du dispositif pour l'année 2026-2027, ainsi que le « Pas à Pas pour candidater » regroupant l'ensemble des questions et éléments à fournir votre inscription en ligne.

Madame Aurélia CECCALDI, votre interlocutrice pour la Ville de Bourges, se tient à votre disposition (aurelia.ceccaldi@ville-bourges.fr - 02 48 67 58 64), en cas de besoin.

Nous vous remercions pour votre engagement et espérons vous compter nombreux dans cette nouvelle édition.

La Maire-Adjointe déléguée à
l'Education, Plan écoles, laïcité

Céline MADROLLES

Le Maire-Adjoint délégué à la Culture
et à Bourges 2028

Yannick BEDIN



100%
EA